





PROCÉDURE D'ACCÈS AU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL DU LAC LOUISA

Pour obtenir l'accès au débarcadère municipal, un certificat de lavage ou vignette d'accès est obligatoire selon le Règlement numéro 2015-002-001 « *Règlement modifiant le Règlement 2015-002, concernant la protection des plans d'eau et l'accès au lac Louisa* », tout utilisateur doit :

1. Présenter une demande à cet effet à un préposé œuvrant à la Station de lavage de bateau située au 116, chemin Louisa, Wentworth (adjacent à la Caserne) aux heures d'ouverture de celle-ci ou à l'Hôtel de Ville au 175, chemin Louisa (9h-16h30), en fournissant les informations suivantes:
 - a. Son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et présenter une pièce d'identité avec photo et, si vous êtes un résident saisonnier, une preuve de propriété tel que le compte de taxes **ou** :
 - b. Présenter une carte de membre valide du « Club Chasse et Pêche d'Argenteuil », le cas échéant ;
 - c. La description de son embarcation, soit sa catégorie, sa marque, sa couleur, sa dimension, son numéro de série, y compris celui du moteur et, le cas échéant, son numéro d'immatriculation et/ou celui de son véhicule et de sa remorque ;
2. Prendre connaissance du règlement, attester en avoir pris connaissance et s'engager à s'y conformer ;
3. Faire laver son embarcation, s'il y a lieu, le moteur et la remorque, à la Station de lavage de bateau par un préposé y œuvrant ou sous la supervision de celui-ci ;
4. Payer le coût du certificat de lavage au montant établi par le Règlement :
Contribuable : 10,00\$, Forfait annuel contribuable : 40,00\$, Non-contribuable : 300,00\$;
5. Faire un dépôt de 300,00\$, pour obtenir la clé du débarcadère municipal. Le numéro de la clé sera enregistré à votre nom ;
6. La clé doit être retournée le jour même au préposé œuvrant à la Station de lavage de bateau située au 116, chemin Louisa, Wentworth (adjacent à la Caserne) aux heures d'ouverture de celle-ci **OU** dans la boîte de dépôt extérieure **OU** la boîte aux lettres sécurisée de l'Hôtel de Ville, au 175 chemin Louisa (9h-16h30), à défaut de quoi le dépôt sera gardé ;
7. Il n'y a aucun stationnement au ou près du quai municipal. Quelqu'un doit ramener le véhicule et la remorque et revenir ensuite pour reprendre l'embarcation ou le bateau ;
8. Pour obtenir la clé pour sortir l'embarcation de l'eau, la même procédure s'applique.

Veillez contacter le Bureau municipal durant les heures d'ouverture au 450 562-0701 pour prendre rendez-vous

 STATION DE LAVAGE DE BATEAU - HEURES D'OUVERTURE 2020	
 <u>15 MAI au 7 SEPTEMBRE</u>	Lundi au vendredi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Vendredi (soirée) 16h30 à 20h Samedi 8h à 14h Dimanche 12h à 16h
<u>8 SEPTEMBRE jusqu'au 12 OCTOBRE (Action de Grâce)</u>	Lundi au Vendredi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Samedi 8h à 14h Dimanche 12h à 16h
Veillez vérifier avec le Bureau municipal (450 562-0701) pour les heures d'ouverture lors des jours fériés	
FERMÉ À PARTIR DU 13 OCTOBRE	